

Communiqué de presse

Herstal : un premier planning pour l'évacuation des fûts de cyanure de sodium

Le ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO a mandaté SPAQ μ E pour procéder à l'évaluation environnementale, la sécurisation des lieux et l'évacuation urgente des produits toxiques et polluants stockés dans les entrepôts de la société « Atelier Bissot-Witters » déclarée en faillite en 2013.

SPAQ μ E a reçu ce mardi matin des offres d'entreprises venues, lundi, visiter le site et estimer le travail à effectuer. A l'issue de l'examen de ces offres, le marché a été attribué à la société Recyterre.

Un premier planning a été établi qui pourra, bien entendu, être l'objet d'ajustements dont nous vous tiendrons informés par mail.

- Jeudi 3/9 :
 - présence d'un chimiste sur place pour échantillonner et répertorier les bains existants, en vue de voir lesquels peuvent être regroupés ;
 - livraison du matériel nécessaire au reconditionnement des déchets et début du travail de reconditionnement.
- Vendredi 4/9 :
 - réunion de chantier SPAQ μ E et Recyterre ;
 - poursuite du travail du chimiste ;
 - reconditionnement des fûts de cyanures de sodium, en vue d'une évacuation en centre de traitement agréé (Revatech) soit vendredi après-midi (si le travail de reconditionnement est terminé), soit lundi matin.

En tout état de cause, les voisins immédiats des ateliers seront prévenus personnellement des mesures de précaution à prendre lors du transfert des fûts de cyanure de sodium. En principe on leur demandera, au choix, de rester dans leurs habitations confinées (portes et fenêtres fermées) ou de s'en éloigner le temps de l'opération. Ils seront prévenus individuellement de ces mesures et des heures de début et de fin du transfert.

Les déchets présents dans les anciens ateliers peuvent globalement être répartis en 3 catégories :

- les fûts de cyanures de sodium, présentant une très haute dangerosité et devant être évacués prioritairement ;
- les autres réactifs encore en fûts, dispersés dans les ateliers ;
- les bains et cuves de réactifs à vidanger après analyse, leur contenu étant inconnu du fait de l'absence d'étiquetage (près de 50 bains différents).

Pour rappel

Le site « Atelier Bissot-Witters », à Herstal, abritait des activités de galvanisation des métaux, nécessitant le recours à de nombreux types de réactifs chimiques.

Six lignes de galvanisation, comportant chacune une dizaine de bains de plusieurs centaines de litres de réactifs, étaient ainsi utilisées.

Suite à la cessation des activités, les ateliers ont été abandonnés tels quels, sans aucune évacuation des stocks existants, ni vidange ou mise en sécurité des cuves et bains de réactifs.

Le 26 août 2015, le Service « Environnement » de la Ville d'Herstal, accompagné du Service des pompiers de la Ville de Liège, a dressé constat quant à la situation hautement dangereuse que représentait cette situation d'abandon pour la population riveraine.

Outre les bains de galvanisation, il a été constaté la présence d'une cinquantaine de fûts de 50 kg contenant du cyanure de sodium. La moitié de ces fûts sont en très mauvais état, parfois sans couvercle et entreposés dans des bâtiments très dégradés. Des infiltrations d'eau par les toitures font que ces stocks ne sont plus protégés des intempéries et que leurs contenants sont totalement rouillés. L'autre moitié, en meilleur état, a été directement évacuée en centre de traitement par une entreprise mandatée par la Ville de Herstal.

Suite à ce procès-verbal, le bourgmestre de la Ville d'Herstal a pris, le 27 août 2015, un arrêté requérant que le site soit rendu inaccessible au public et que les déchets soient évacués par un collecteur agréé.

Ce même 27 août 2015, le Ministre de l'Environnement, Mr. Carlo Di Antonio, a mandaté SPAQ_uE pour intervenir d'urgence sur le site afin de prendre les mesures conservatoires pour la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Dans le cadre de cette intervention d'urgence, deux décisions ont été prises par SPAQ_uE :

- Assurer un gardiennage du site 24h/24h et 7 jours sur 7, pour éviter toute intrusion sur le site (gardiennage mis en place dès le 28 août) ;
- Procéder à l'évacuation en urgence des déchets dangereux présents dans les anciens ateliers ; la Ville d'Herstal se chargeant de l'évacuation des petits stocks de réactifs situés à l'extérieur de ceux-ci.

Pour toute information :

Jean-Frédéric Delière
Porte-parole
GSM : 0494 57 94 18